

Dispositif de répartition des aides à la mobilité internationale 2024/2025 Semestre 2

Ce dispositif présente la répartition entre les 4 aides à la mobilité internationale gérées par la direction de l'international.

Etudiant.e.s éligibles à l'aide régionale Envoléo

Type de séjour	Catégorie d'étudiants	Séjour 2 à 3 mois	Séjour 4 à 10 mois	
Etudes Erasmus+	Non boursiers + bénéficiaires complément inclusion*	ENVOLEO	Erasmus+	
	Boursiers échelons 0 à 3	ENVOLEO AMI - mensualités selon durée et groupes de pays		
	Boursiers échelons 4 à 7	2 à 3 mois		4 à 10 mois
		ENVOLEO bonifié		ENVOLEO
				AMI - mensualités selon durée mobilité)
Etudes hors Erasmus+	Non boursiers	ENVOLEO		
		Aide Spécifique - mensualités selon durée mobilité		
	Boursiers échelons 0 à 3	ENVOLEO		
		AMI - mensualités selon durée mobilité		
	Boursiers échelons 4 à 7	2 à 3 m	nois	4 à 10 mois
		ENVOLEO bonifié	ENVOLEO	
				AMI - mensualités selon durée mobilité)

^{*} les étudiants répondant à l'un des 5 critères "inclusion" sont allocataires Erasmus de droit et bénéficient du complément mensuel de 250€. En raison de fonds Erasmus insufffisants, 30 jours de financement sont soustraits à la durée totale de l'allocation.



Dispositif de répartition des aides à la mobilité internationale 2024/2025 Etudiant.e.s inéligibles à l'aide régionale Envoléo

Type de séjour	Catégorie d'étudiants	Séjour inférieur à 6 mois	Séjour supérieur ou égal à 6 mois	
Etudes Erasmus+	Non boursiers + bénéficiaires complément inclusion*	Erasmus+		
	Boursiers	Erasmus+ AMI – mensualités selon durée et groupe de pays		
Etudes hors Erasmus+	Non boursiers	Aide Spécifique taux plein		
	Boursiers	AMI taux plein		

^{*} les étudiants répondant à l'un des 5 critères "inclusion" sont allocataires Erasmus de droit et bénéficient du complément mensuel de 250€. En raison de fonds Erasmus insufffisants, 30 jours de financement sont soustraits à la durée totale de l'allocation.